

ASSEMBLEE  
DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

RAPPORT  
DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT

1<sup>ère</sup> session  
de l'A.F.E.  
27 septembre – 02 octobre 2004

## SOMMAIRE

- 1 - Liste des membres de la commission
- 2 - Rapport de M. Claude CHAPAT, rapporteur de la commission
- 3 - Avis motivé, vœu et motions de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement

## COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

## ET DE L'ENSEIGNEMENT

Président :	M. MAC COLL John
Vice-Présidente :	Mme LAURENTI Maryse
Vice-Président :	M. DESPLANQUES Xavier
Secrétaire :	M. GIRAULT Claude
Rapporteur :	M. CHAPAT Claude

M.	AICARDI René	MM.	GUERRY Michel
Mme	ANGEL Micheline		HUSS Francis
MM.	BALESI Charles		LAUGEL Marcel
	BERTIN Olivier		LEBOUCHER Hervé
	BRIGNOLI Daniel		LECONTE Jean-Yves
	CADOT André	Mme	MARIE-MORECHAND-NAGATAKI Françoise
	CHATEL Rémi		MARTIN Patrick
	CHOSTAKOFF Wladimir	Mmes	MURACCIOLI Mona
Mme	CONWAY Hélène		OGUTGEN Florence
MM.	D'AGESCY Gilles		OWEN Colette
	DELL'AQUILA Bruno		PONTVIANNE Marie-Hélène
Mme	DOMINO Nicole		RECHENMANN Catherine
MM.	DUVERNOIS Louis	M.	RICCI Didier
	ETIENNE Marc	Mmes	TETU Françoise
	FERRAND André		URBAN-INIESTA Catherine
	FORLER Achille	MM.	VALENZA Antoine
	GRUNEWALD Jacquot		VIALA Denis

## Rapport de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement

La présente session s'est articulée autour de deux grands axes. D'une part, ont été abordées les questions récurrentes concernant les problèmes de scolarisation dans le réseau de l'AEFE, le programme FLAM (Français Langue Maternelle) et le réseau culturel à l'étranger. D'autre part, une attention toute particulière a été accordée aux média d'information et de diffusion de la langue et de la culture française (TV5, RFI).

### **I - Audition de Messieurs Xavier North – Directeur de la Coopération Culturelle et du Français –Dominique Geslin – Chef du bureau de l'enseignement et de l'apprentissage de la langue**

#### **Programme FLAM**

MM. North et Geslin ont tenu à rappeler l'esprit général qui anime ce projet existant pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive.

Il s'agit de permettre à des enfants français vivant dans un contexte linguistique et culturel non francophone de ne pas perdre le lien avec leur langue maternelle. Les enfants doivent être scolarisés dans le système scolaire du pays d'accueil, le dispositif FLAM se trouvant placé en dehors du temps scolaire.

Le succès croissant de FLAM tient sans doute à son originalité et à la demande réelle des parents soucieux de transmettre leur langue.

La dotation budgétaire, pourtant en recul depuis sa création (304 898 € en 2001 ; 225 000 en 2003/2004 en raison des impératifs budgétaires du ministère) ne doit pas faire oublier l'intérêt que lui porte la Direction de la Coopération Culturelle et du Français.

Le souci de cette direction reste donc, à moyen et à périmètre constant, de satisfaire une demande forte et en augmentation. En 2004, 22 pays ont été candidats dont 4 qui n'avaient jamais postulé. 50 dossiers ont été traités, 45 ont été dotés, 37 étaient des renouvellements et 4 n'avaient jamais été déposés. Seuls, 4 dossiers ne remplissant pas les critères d'attribution, ont dû être rejetés. La demande la plus forte émane de l'Europe qui, à elle seule, représente plus de la moitié de la dotation globale (120 650 €).

Une prière est adressée aux conseillers pour qu'ils se fassent les promoteurs du programme, et suscitent de nouvelles initiatives locales. Il est rappelé que ces fonds ne sont là que pour permettre le lancement de nouveaux projets qui doivent pouvoir se détacher progressivement du programme à l'issue des 4 années en trouvant d'autres modes de financement. Toutefois et afin de ne pas placer, du jour au lendemain, les associations dans une situation financière difficile, le montant alloué est dégressif sur la période des 4 ans :

La première dotation correspond à 50% du montant demandé. La deuxième année à 90% du montant alloué la 1<sup>ère</sup> année ; la 3<sup>ème</sup> année à 70% et la 4<sup>ème</sup> à 30%.

Un effort tout particulier a été entrepris dans le sens d'un meilleur soutien aux intervenants. Des référentiels pédagogiques ont été élaborés par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) ainsi qu'une certification Diplôme d'Enseignement Linguistique du Français (DELFI). Un accord avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) doit encore être trouvé.

Face à ces constats plutôt positifs et encourageants, les conseillers nourrissent quelques inquiétudes quant à la pérennité des groupes, qui, bien souvent, se trouveront dans une situation précaire dès

lors que leur dotation se trouvera épuisée. C'est le cas notamment dans les pays à faibles revenus où, malgré la relative modestie des montants alloués, la part venant de l'Etat constitue une aide indispensable. Compte tenu du succès grandissant et de la forte demande, il est important de se demander si le programme ne devrait pas bénéficier d'une enveloppe plus conséquente. Bien qu'une augmentation de la dotation globale ait été sollicitée par la Direction responsable, il nous a été répondu que la chance réelle d'aboutir était faible.

Souvent, les fonds parviennent tardivement, en fin d'année, toutefois, cette année, un effort a été entrepris qui a permis une mise en paiement dès le 15 septembre. Un calendrier plus serré a été proposé pour l'année à venir (lettre de cadrage parvenant dès janvier dans les postes, remise des dossiers en mai, commission d'attribution en juin) qui devrait permettre une mise en paiement plus rapide.

Souvent, la constitution des dossiers relève d'un exercice fastidieux qui peut décourager les bonnes volontés et paraissent en inadéquation avec la faiblesse des montants alloués. Cette formalité administrative, si contraignante soit-elle, est, aux dires des responsables, nécessaire pour une meilleure visibilité et un pilotage plus efficace de la part des services compétents et ne semble pas devoir être remise en question. Les services culturels des Ambassades doivent, en effet, être fortement impliqués. A ce propos, il conviendra aux associations de s'adresser à eux lorsque leur dotation expirera, afin de trouver éventuellement d'autres aides complémentaires.

De nouvelles dispositions visant à écarter les demandes émanant des associations de Français de l'étranger (UFE – ADFE) tombent sous le coup de l'incompréhension générale. Comment peut-on ainsi écarter les associations les plus à même de connaître les populations locales de par leur vocation première et confier l'entière responsabilité de la gestion de ces fonds à des associations n'offrant pas toujours toutes les garanties.

Par ailleurs, la création d'une nouvelle association locale est souvent un exercice compliqué, voire bureaucratique et coûteux, aussi les initiatives risquent de se trouver découragées avant même d'avoir pu se concrétiser.

L'ouverture d'un compte en banque, par exemple, ne peut, bien souvent, s'effectuer que si l'association a déjà été dotée d'une personnalité juridique.

Toutes ces garanties sont déjà offertes par les deux grandes associations que sont l'ADFE et l'UFE, qui intègrent souvent dans leurs objectifs la promotion du français. Pourquoi ne pas en profiter ? A charge de ces associations de gérer les fonds FLAM sur un compte distinct.

### **Réseau culturel**

Le réseau culturel se trouve dans une phase d'adaptation en raison de diverses contraintes, notamment budgétaires mais aussi structurelles.

Si d'aventure, intervient une fermeture, une solution de substitution doit toujours rester à l'esprit.

Parfois, dans un même lieu, deux institutions font double emploi, lorsque par exemple, cohabitent un institut culturel et une Alliance Française. Jamais une « fermeture sèche » ne saurait être acceptée. Parfois, un centre culturel a dû laisser la place en tant que tel à un « consulat d'influence » qui a également pour vocation de remplir cette fonction. Parfois, vu l'état de délabrement de certaines structures, il a fallu se résoudre à fermer pour reconstruire ailleurs un centre culturel plus conforme à l'image que la France souhaite donner d'elle-même.

De l'avis de certains Conseillers, le recours à une Alliance Française devrait faire l'objet d'un a priori favorable, ces structures qui ont une longue histoire restent très modernes dans leur esprit et porteuses d'avenir.

Les Conseillers souhaiteraient aussi avoir une meilleure lisibilité du processus de restructuration en obtenant par exemple une carte des ouvertures, fermetures ou transformations des instituts culturels.

La question des personnels employés dans les instituts pose également problème : qu'en est-il de ceux-ci dans les instituts culturels qui ferment ?

## **II - Audition de Madame Maryse Bossière – Directrice de l'AEFE**

Les soucis de l'Agence ont été durant l'année écoulée, sur des niveaux différents selon les pays. La première préoccupation reste un travail de dialogue avec les Associations de Parents d'Elèves et les Ambassades afin de garantir un travail de partenariat efficace.

L'ouverture sur le pays d'accueil est une constante qui se manifeste déjà dans de nombreux pays. C'est le cas en Allemagne où des Etats Généraux avec les établissements primaires doivent avoir lieu. Il s'agit de mettre notre système en cohérence avec le système local ; l'ouverture de sections binationales permet de faire une place suffisante à la langue et à la culture du pays d'accueil.

Une concertation avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche (MENR) devrait permettre d'aboutir à la création de baccalauréats à double délivrance. Pour mener à bien ces orientations, l'Agence a le souci de s'appuyer sur des expériences innovantes comme c'est le cas au niveau universitaire. Concrètement, un partenariat entre universités devrait permettre aux étudiants français d'effectuer leurs deux premières années d'enseignement universitaire sur place, et de ne rejoindre un établissement d'enseignement supérieur en France qu'à l'issue de la 2<sup>ème</sup> année. Ce système offrirait l'avantage de ne pas couper trop tôt les jeunes étudiants de leur milieu familial. Des conventions ont déjà pu être signées avec des universités de pays de l'Est européen. Un système de bourses d'excellence pour des élèves français particulièrement méritants doit contribuer également à une meilleure égalité des chances.

Le souci constant d'une plus grande efficacité dans l'enseignement des langues participe aussi de cette volonté d'ouverture sur le monde. L'enseignement de l'anglais doit se généraliser dès le CE2 en vue de l'obtention de certifications internationales.

Ces axes d'actions ne doivent pas faire oublier les difficultés auxquelles l'Agence se trouve quotidiennement confrontée.

La gestion de crises locales a marqué encore ces derniers mois. La crise de Côte d'Ivoire, le départ des Français d'Arabie Saoudite, la crise économique à Madagascar, ont confronté l'Agence à des problèmes divers, l'obligeant parfois à un pilotage au jour le jour. Une demande accrue dans le domaine de la sécurité émane de nombreux établissements et une sensibilisation à ces problèmes des proviseurs partants a dû être effectuée.

La question de la gestion du parc immobilier est particulièrement d'actualité. La plupart des établissements ne peuvent encourir le risque d'investir. L'Agence doit pouvoir orienter son budget pour venir en aide aux établissements conventionnés et palier le manque de financement des établissements à gestion directe.

Pour faire face aux problèmes liés à l'extension de son réseau, l'Agence doit pouvoir se doter de compétences accrues et d'un budget lui permettant de gérer au mieux son parc immobilier.

Les conseillers relèvent la meilleure santé financière de l'Agence tout en s'interrogeant sur les raisons exactes. La bonne tenue de l'euro semble en grande partie être responsable de cet état.

L'Agence a un projet de développement dont on doit se féliciter, elle a des projets sur le plan pédagogique, engage des partenariats, ouvre des chantiers immobiliers. On peut y voir une situation assez favorable. Compte tenu de la participation active de la communauté scolaire de l'Agence au Débat sur l'avenir de l'école et du rapport du Sénateur André Ferrand sur les modes de financement complémentaires à ceux du budget de l'Etat, les Conseillers souhaitent savoir quelle sera la part réservée à l'enseignement français de l'étranger dans la loi d'orientation qui sera discutée prochainement au Parlement. Une résolution allant dans ce sens a du reste été votée par notre commission.

La relation entre le MENR et le MAE reste toujours assez floue, on a l'impression que le Ministère de la Rue de Grenelle se repose sur l'Agence sans contrepartie.

La gestion du parc immobilier par l'Agence est accueillie favorablement, le renoncement à la perception de loyer est plutôt une bonne nouvelle, toutefois qu'advient-il du produit de la vente d'un terrain ou d'un établissement ? L'idéal serait qu'il bénéficie directement à l'Agence pour financer un autre projet sur place.

La question des partenariats avec les universités étrangères laisse aussi des questions en suspens, souvent les universités étrangères ne garantissent pas un niveau suffisant à une poursuite bénéfique des études dans le 2<sup>ème</sup> cycle de nos universités. Par ailleurs, le nombre des bourses d'excellence paraît bien faible (125) au regard de la demande et un effort supplémentaire doit être effectué.

Dans certains pays où la demande de scolarisation est très forte, comme le Maroc, il y a urgence à réfléchir à une solution.

### **III - Audition de Monsieur Jean-Claude Kuentz – Directeur adjoint de RFI, Chargé du développement**

M. Kuentz rappelle les changements intervenus au sein du RFI. Monsieur Cluzel a remplacé M. Cavada à Radio France, où l'ont accompagné un certain nombre de ses collaborateurs, créant ainsi un appel de sang neuf au sein de la direction de la chaîne de radio internationale. Actuellement, un nouveau projet d'entreprise est en cours d'élaboration dont la priorité est de diffuser la langue et la culture française le plus et le mieux possible.

Il s'agit de resserrer le lien avec les expatriés par le biais, notamment, des outils modernes de communication, Internet entre autres.

Une diffusion en langue étrangère sur les ondes de RFI, particulièrement en anglais devrait permettre d'attirer les élites anglophones. Un accent tout particulier est placé sur les pays de langue arabe afin de concurrencer les médias américains omniprésents.

RFI a l'ambition de réveiller le goût de la radio chez les jeunes qui se sont détournés de ce média au profit de la télévision en particulier.

Pour ce qui est de l'espace européen, RFI s'est adjointe à la Deutsche Welle, ce qui lui permet une meilleure couverture géographique.

Le développement de l'Internet est une préoccupation constante, car il permet de toucher un grand nombre de personnes sur un vaste espace et notamment parmi les jeunes générations. Il introduit un mode de communication « asynchrone » plus souple.

Les Conseillers se sont interrogés en premier lieu sur l'opportunité pour une radio francophone de diffuser en langue anglaise, ce qui peut constituer un paradoxe, alors que l'objectif devrait être au contraire de favoriser l'emploi du français. M. Kuentz nous assure que l'économie de l'anglais serait illusoire compte tenu de sa prééminence et de son emploi généralisé comme langue véhiculaire du commerce. Il importe avant tout de véhiculer une idée de la France et un esprit original dans la manière d'appréhender l'actualité.

Certains émettent aussi des réserves quant au mode de diffusion essentiellement par satellite et de ce fait non captable dans une automobile alors que dans nombre de pays, notamment aux USA, la radio est essentiellement reçue au volant d'un véhicule.

Dans le débat sur la création d'une chaîne internationale de l'information, il semble que le nouveau projet d'entreprise ait quelque peu laissé de côté la part que RFI pourrait jouer. A ce propos, il est indiqué que RFI dispose de 300 journalistes répartis sur la planète, chaque continent ayant sa propre rédaction, et de fait, elle pourrait s'associer aux producteurs d'images pour la meilleure info possible. Des contacts ont ainsi été noués avec Euronews qui diffuse des images empreintes d'une originalité d'approche française.

L'Europe n'aura pas de diffusion en langue anglaise mais en langue locale, par contre, un panachage de langue française et locale ne reçoit qu'un accueil très peu favorable.

La solution consisterait ainsi à diffuser en langue locale avec des bulletins courts en français. 19 rédactions différentes permettraient une plus grande diversité linguistique.

Souvent RFI se heurte à des problèmes de droits qui lui interdisent une meilleure diffusion, c'est le cas particulièrement dans les pays du Golfe où la concurrence américaine place les droits à des taux extrêmement élevés.

Il est demandé aussi que RFI se fasse mieux connaître auprès des populations françaises expatriées, notamment dans les Consulats et qu'elle se fasse le promoteur de certains projets tendant au renforcement de la francophonie, comme, par exemple, le programme FLAM.

#### **IV - Audition de Monsieur Serge Adda – Président de TV5 et Madame Michèle Jacobs-Hermès – Directrice des relations internationales et institutionnelles de TV5**

M. Adda souligne l'évolution positive qu'a connue la chaîne francophone TV5 dans les 2 dernières années, la plaçant ainsi au 2<sup>ème</sup> rang mondial avant CNN.

TV5 peut être captée dans 204 pays sur près de 7 000 réseaux câblés. Cette croissance quasi exponentielle lui permet d'être reçue par 70 millions de téléspectateurs chaque semaine. Les marges de croissance sont encore très larges et certaines zones d'ombres devront encore être comblées comme c'est le cas en Australie ou en Chine, un accord doit être signé prochainement avec la Malaisie. Il est à constater la forte progression dans les pays anglophones et particulièrement aux Etats-Unis où l'on enregistre une augmentation de 25% par an, avec une diffusion dans 192 000 foyers pour la somme de 10\$/mois. L'exception allemande pose problème. Le marché est très difficile à pénétrer en raison de la grande complexité des réseaux câblés et de la structure géopolitique du pays. Par ailleurs, les taxes exorbitantes (200 000 €) demandées par Deutsche Telekom sont un frein considérable à une réelle extension chez notre voisin. Ce problème devrait pouvoir se traiter dans le cadre de la négociation franco-allemande.

Un effort a été entrepris dans le sous-titrage de toutes les émissions tant en français qu'en langue locale. Même si certains problèmes peuvent encore être notés, l'évolution technique devrait permettre un sous-titrage de meilleure qualité dans un avenir proche.

TV5 bénéficie, et ce, assez paradoxalement après le 11 septembre 2001, d'un regain d'intérêt pour la culture et la langue française, plaçant ainsi la chaîne face à une conjoncture très favorable. Bientôt, une rédaction « Amérique » et une rédaction « Asie » viendront compléter le dispositif. TV5 a le souhait d'être encore plus présente sur ces continents. Cette semaine par exemple, elle consacrera une nuit entière aux élections présidentielles américaines.

Le regard français sur le monde offre une alternative originale par rapport aux autres chaînes. TV5 se veut la télévision qui doit décloisonner les cultures et faciliter la circulation des œuvres et des arts. Il est décevant d'entendre certaines critiques émanant principalement de la communauté française quant à la diffusion d'un journal « Afrique » ou d'autres émissions traitant de ce continent. M. Adda se dit inquiet et tient à rappeler qu'une chaîne francophone ne doit pas connaître de frontières, la France se doit d'être le véhicule de la culture sous toutes ses formes et de toutes origines.

Les conseillers tiennent à souligner l'excellence de TV5 qui doit être retenue comme média pédagogique précieux à l'adresse des enseignants du français dans le monde. TV5 est consciente de l'importance qu'elle revêt dans ce domaine et cherche à améliorer son action.

Il est réconfortant de constater aussi que malgré quelques difficultés de compréhension avec le Québec, une entente est en cours. Monsieur Adda a rappelé à ce propos qu'il était Président de TV5 Monde, mais qu'au Canada, le Québec avait un statut spécial. Le Québec filtre toute la programmation de l'ensemble du Canada. En utilisant les règles du CRTC (Conseil Régional de la Télévision Canadienne), le Québec impose de nombreuses émissions québécoises au reste du pays alors que celles-ci ont déjà pu être vues sur les autres chaînes du pays. TV5 Québec devrait se doter d'une grille de programmes plus diversifiée à l'instar de TV5 Monde.

La commission a tout particulièrement remercié M Adda de sa venue, témoignant ainsi l'intérêt que TV5 et lui-même portent à notre assemblée.

## **V - Audition de Monsieur Jean-Luc Massin – Chef du service des bourses scolaires de l'AEFE**

Monsieur Massin dresse un bilan définitif de l'année 2003. Dans les pays du rythme Nord, il faut noter une augmentation de 340 élèves boursiers (18040 en 2003 contre 17700 en 2002) correspondant à un total de 35,74 Millions d'euros, le coût moyen par boursier s'élève à 1981 euros avec une quotité moyenne de 86%.

Le rythme Sud connaît une progression de 3%. Les demandes correspondent à un montant de 3,08 millions d'euros pour un coût moyen par boursier de 2055 euros avec une quotité moyenne des bourses attribuées s'élevant à 88%.

Le bilan total, tous rythmes confondus, laisse apparaître un montant global de 38,82 millions d'euros pour 19539 boursiers avec un coût moyen de 1987 euros.

### **Campagne 2004/2005**

A l'heure actuelle, il est impossible de parier sur l'avenir en raison de l'incertitude planant sur l'avenir de l'euro.

Des tarifs en augmentation parviennent à l'Agence souvent présentés de façon non transparente. Dans certains cas, les tarifs proposés englobent toutes les prestations (demi-pension, bourse d'entretien, transport, matériel divers).

A l'heure actuelle, on assiste à une stagnation du nombre des demandes de bourses du rythme Nord, ce qui peut laisser augurer, en fin de compte, d'une diminution. Ce recul peut s'expliquer partiellement par les diverses crises dans plusieurs parties du monde (Côté d'Ivoire, Moyen-Orient). Pour le rythme Sud, l'agence a fait parvenir 16820 demandes pour 35,59 millions d'euros avec un fort taux de rejet (10%) imputable à des familles hors barèmes.

Il faut également constater une stagnation du nombre des demandes due à l'absence d'enseignement technique dans notre réseau, à la réorientation vers le système scolaire local, voire même vers la France. Par ailleurs, les établissements tendent à exclure des élèves dont les résultats ne sont pas satisfaisants.

Par ailleurs, un contrôle renforcé des postes a permis de mettre à jour des situations tout à fait anormales. Certaines familles ont pu ainsi bénéficier de bourses scolaires de façon tout à fait induue, et ce, durant des années. Ces abus doivent absolument être dénoncés au risque de mettre le système en péril.

Le nombre d'exclusions pour raison de patrimoine s'élève à 55 familles pour un total de 134 enfants.

Le souci actuel consiste à essayer de faire évoluer le système pour une meilleure prise en compte des besoins réels. Ainsi, des cours de rattrapage ont pu être mis en place à Pondichéry en faveur d'élèves en retard ou présentant un grave déficit linguistique en langue française.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la prise en charge des frais liés à l'emploi d'un auxiliaire d'intégration pour les enfants handicapés afin que tous puissent bénéficier d'une scolarisation normale.

La question des familles à revenu intermédiaire a fait l'objet d'un souci constant de la part de l'Agence. M. Massin nous assure qu'elles ne sont pas aussi mal traitées que d'aucuns tiennent à le souligner. Des exemples concrets permettent de mettre en lumière cette situation, notamment aux Etats-Unis où les frais de scolarité sont particulièrement élevés.

Les Conseillers émettent cependant des réserves quant à la véritable situation des familles issues des classes moyennes. 200 réponses obtenues au cours d'une petite enquête dans la région de Madrid laissent apparaître que les frais de scolarité représentent environ 25% des revenus nets d'une famille de jeunes cadres, de la même manière, 40% des enquêtés qui ne mettent pas leurs enfants dans le système français y renonceraient pour des raisons financières.

Toutefois, M. Massin indique que les Commissions Locales de Bourses (CLB) sont plutôt généreuses mais que certains n'obtiennent rien parce que tous les enfants de la famille ne sont pas inscrits dans le réseau.

L'appréciation du patrimoine demeure un exercice délicat. Dans certaines régions dépourvues de couverture sociale, l'acquisition d'un bien immobilier constitue la seule façon de se constituer un capital de retraite.

Monsieur Massin assure que la prise en compte du patrimoine n'arrive qu'en seconde position dans l'analyse du dossier, après le revenu. Les situations doivent être étudiées au cas par cas et il faudrait traiter au plus fin la prise en compte du patrimoine.

Les bourses d'entretien ne parviennent pas toujours à temps pour la rentrée et si un acompte de 60% a été versé cette année pour la rentrée de septembre, des difficultés liées à des questions techniques bancaires ont pu être à l'origine de certains retards.

Parfois, l'instruction des dossiers n'est pas réalisée de façon satisfaisante, l'Agence a même dû reprendre toutes les demandes d'un poste. M. Massin assure qu'un effort en matière de formation des personnels concernés reste d'actualité.

### Conclusion

A l'issue de ces travaux, la Commission a pris acte des améliorations qui ont pu être enregistrées au niveau de tout notre dispositif scolaire et culturel à l'étranger.

Cette situation qui peut apparaître positive à maints égards, notamment grâce à la forte appréciation de l'euro par rapport aux autres monnaies du monde, ne doit pas faire oublier la récurrence de certains problèmes qui restent toujours d'actualité.

LISTE DES AVIS MOTIVES, VŒUX ET MOTIONS  
DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT

Résolution : ENS/R.1/04.09	Loi d'orientation sur l'avenir de l'école
Voeu : ENS/V.1/04.09	Participation des Conseillers aux conseils de gestion des Etablissements de l'AEFE
Voeu : ENS/V.2/04.09	Conditions d'attribution des bourses d'excellence et consultation des Conseillers sur les propositions de bourses.
Motion : ENS/M.1/04.09	Demande d'homologation du Groupe Paul Langevin d'Abidjan
Motion : ENS/M.2/04.09	Avenir du poste d'Attaché Scientifique sous statut « Volontaire International » au service culturel et scientifique de l'Ambassade de France à Bruxelles.
Motion : ENS/M.3/04.09	Nomination d'un proviseur au lycée français d'Irlande (LFI)
Motion : ENS/M.4/04.09	Programmation TV5 dans la 1 <sup>ère</sup> circonscription canadienne (Ottawa)
Motion : ENS/M.5/04.09	Lycée Français à Toronto (Canada)